

**SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clèche 31190 MIREMONT**

Nombre de Membres – En exercice : 32      Présents : 24      Votants : 24

Date de la Convocation : 20/01/2016

**Objet : Délibération n° 16 01 06 : REVENTE BENNES**

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. SAISSET Guy-Joël (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) – BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - LOUPIAS Franck (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) –, BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, POURRINET Jacques, - CAILLAT Pierre-Yves (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude - MUNOZ Floréal, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. MARQUIE Serge (AURIBAIL) représenté par M. SAISSET Guy-Joël - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) représenté par LOUPIAS Franck – ESTANG Nadia (CCLAG) représentée par BEZIAT Denis - PERRACHE Sabine (CCLAG) représenté par M. MUNOZ Floréal.

Excusés: MM. - RIVELLA Alain, MAGGILOLO Serge (CCVA) - CHENIN Jean DIDIER Claude (CCVA) – SIRABELLA Roger (CCVA) - ESTANG Nadia (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. BLANC Jean-Claude

M. le Président propose de vendre certaines bennes du SMIVOM dont il n'a plus l'utilité.

Etant donné l'usure de ces bennes, il a été proposé en réunion de bureau de les céder au prix de la ferraille, cependant le cours de la ferraille étant actuellement au plus bas (30 % du tarif de début 2015), les tarifs suivant semblent répondre à l'usage dévolu :

- Benne de 20 m3 de 1t900 : 200 €
- Benne de 30m3 de 2t100 : 300 €

La commune de Venerque serait intéressée pour récupérer deux bennes de 30 m3 soit un montant total de 600 € pour les deux bennes.

La CCVA serait intéressée pour récupérer trois bennes de 20 m3 soit un montant total 600 € pour les trois.

Ayant été interpellé par le Vice-Président en charge de l'amicale du personnel, faisant prévaloir une nécessaire augmentation du montant de la subvention afin de pouvoir maintenir le niveau actuel des prestations, Monsieur le Président propose de reverser le produit de la vente à l'association du personnel ; ce montant viendra en supplément du montant annuellement versé (22 000 €) qui sera porté à 23 200 € pour l'année 2016.

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, la proposition du Président pour la revente des bennes et le reversement du produit de la vente à l'Association du personnel, les inscriptions de ces montants au BP 2016 et le mandat pour signer l'avenant avec la Sté PARPEC pour intégrer la CCLAG ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour  
mois et année dessus

Le Président

Michel ZDAN